



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Pyrénées-Orientales

## *Définition des conditions de versement des Indemnités Péri-Educatives*

### ACTIVITES PERI-SCOLAIRES A CARACTERE REGULIER

#### **1. Peuvent justifier d'un versement d'I.P.E. :**

##### *Les activités menées par l'enseignant au bénéfice d'élèves du 1<sup>er</sup> degré*

##### ➤ **Avant, après la classe ou hors temps scolaire:**

Exemple : Soutien aux élèves en difficulté – Soutien aux élèves primo-arrivants – Informatique – Journal de l'école – Chorale – Théâtre – Musique – Entraînement des élèves avant un concours de mathématiques – Lecture – Suivi des élèves en BCD ouverte – Activités centrées sur l'environnement – Expression corporelle – Arts plastiques – Natation – Club d'échecs – Sport : entraînement basket, gymnastique – Atelier astronomie le soir – Atelier en lien avec un projet intergénérationnel...

##### ➤ **Pendant la pause méridienne :**

Exemple : Lecture – Jeux de société/de stratégie : échecs,...Arts – Sciences –Théâtre – Photo – Travail manuel – Sport : Danse...

#### **2. Ne peuvent justifier d'un versement d'I.P.E.**

- Les temps d'organisation et de préparation des activités présentées ci-dessus.
- La surveillance de cantine.
- Les activités sur le temps scolaire
- Les activités inférieures à 6 séances.

# ACTIVITES PONCTUELLES

## *Sorties occasionnelles, Séjours scolaires courts (1 à 3 nuitées) et classes de découverte (>4 nuitées)*

### **1. Peuvent justifier d'un versement d'I.P.E. :**

- Les sorties se déroulant intégralement hors temps scolaire, les sorties avec nuitées :

Exemple : Participation, avec les élèves, à un court séjour ou à une classe de découverte – Journée de visite d'un site – Sortie scolaire d'une journée **hors temps scolaire** (ex : un mercredi à la neige)

### **2. Ne peuvent justifier d'un versement d'I.P.E. :**

- Les activités se déroulant pendant le temps scolaire, le travail de préparation d'une sortie, ainsi que les réunions afférentes :

Exemple : Sorties scolaires d'une journée en temps scolaire (sport, visite, classe musicale, scientifique, environnement, lecture) – Spectacles de fin d'année – Marché de Noël – Rifle, Carnaval... - Travail de préparation d'un court séjour ou d'une classe de découverte – Organisation et participation à une réunion de présentation du séjour aux parents d'élèves – Présentation du diaporama du séjour ...

## *Manifestations ponctuelles (Rencontres chantantes, sportives, Poésie, Spectacles)*

### **1. Peuvent justifier d'un versement d'I.P.E. :**

- Les participations, **hors temps scolaire**, à des manifestations :

Exemple : Hors temps scolaire en présence d'enfants, responsabilité, animation ou participation à des manifestations et rencontres culturelles ou sportives – Entraînement, répétition, formation sous forme d'ateliers réguliers – Prestations multiples de la chorale d'école...

### **2. Ne peuvent justifier d'un versement d'I.P.E. :**

- Les temps de réunion, d'organisation ou de préparation ; les manifestations ou travaux se déroulant essentiellement pendant le temps scolaire

Exemple : Responsabilité, animation, participation à des manifestations et rencontres culturelles, sportives, pendant le temps scolaire (même avec présence le midi)- Participation à des réunions d'organisation, ou de préparation de manifestations et rencontres culturelles ou sportives.

- Les moments de réunion et de participation à la vie de l'école prévus dans le temps de service :

Exemple : Présentation aux parents des travaux de la classe – Participation à la fête de l'école, au Carnaval local, au goûter de Noël, à la distribution de prix – Prestation unique de la chorale d'école – Participation à des réunions partenariales (accompagnement scolaire, CEL...)

- Entretiens avec parents/enfants dans le cadre de la mise en place des projets d'aide individualisée et de leur suivi.